Boisbriand

ZONE: M 106

Création le 23 avril 2025

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES PERMISES									
	R : RÉSIDENCE									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	R-3 : Multifamiliale	●	●							
	R-4 : Maison mobile									
	R-5 : Mixte			●	●					
	C : COMMERCE									
	C-1 : Voisinage									
	C-2 : Quartier			●	●					
	C-3 : Régional									
	C-4 : Spécial									
	C-5 : Agricole									
	C-6 : Services professionnels et administratifs									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Prestige									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Espace public			●	●					
	P-2 : Voisinage									
	P-3 : Régional			●	●					
	P-4 : Spécial									
	A : AGRICULTURE									
	A : Agriculture									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS : Conservation									
	CONS-1 : Conservation intégrale									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)	(2)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)	(1)					
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●		●						
	Jumelée		●		●					
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	10	10	10	10					
	Largeur maximale (m)									
	Superficie de planchers minimale (m^2)	300	300	200	200					
	Superficie de planchers maximale (m^2)									
	Hauteur en étage(s) minimale	3	3	1	1					
	Hauteur en étage(s) maximale	4	4	4	4					
	Hauteur en mètres maximale	16	16	16	16					
	RAPPORTS									
	Planchers/terrain maximal	2	2	2	2					
	Espace bâti/terrain minimal									
	Espace bâti/terrain maximal	0,5	0,5	0,5	0,5					
	MARGES									
	Avant minimale (m)	6	6	6	6					
	Latérale minimale (m)	6		6						
	Latérales totales minimales (m)	12	12	12	12					
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6					
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Front de lot minimal (m)	25	20	25	20					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30					
	Superficie minimale (m^2)	750	600	750	600					
	DIVERS									
	Nombre de logements (min/max)	4/	4/	0/	0/					
	Densité nette log/ha (min/max)	/125	/125	/125	/125					
	PIIA	●	●	●	●					
	Notes particulières	(4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13)	(4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13)	(3) (4) (5) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13)	(3) (4) (5) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13)					

NOTES

(1) Les usages spécifiquement exclus du groupe d'usages « Commerce 2 (quartier) » sont les commerces de divertissement comme les brasseries, bars et discothèques.

(2) Les usages spécifiquement permis du groupe d'usages « Communautaire 3 (régional) » sont les garderies, les bureaux de professionnels au sens du Code des professions, les cliniques médicales incluant leurs installations auxiliaires et leurs services connexes, les maisons de retraite, de convalescence ou de repos, résidence pour personnes âgées et les habitations collectives.

(3) Article 29 - Résidence 5 (mixte).

(4) Article 174 - Dispositions particulières relatives aux stationnements à l'arrière d'un terrain.

(5) Article 204 - Normes spécifiques applicables aux fils conducteurs souterrains.

(6) Article 289 - Zones sensibles au bruit routier et ferroviaire.

(7) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII, sous-section 2 - Espace tampon.

(8) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section IX Projets intégrés, sous-section I - Projets résidentiels intégrés.

(9) Chapitre XIV - Environnement, section II - Dispositions particulières aux zones inondables de récurrence 0-20 ans.

(10) Chapitre XIV - Environnement, section III - Dispositions particulières aux zones inondables de récurrence 20-100 ans.

(11) Article 325.10 - Dispositions particulières relatives aux stationnements intérieurs.

(12) Article 336.0.1 - Exceptions relatives aux marges.

(13) Règlement RV-1442 sur la construction, article 24 - Garage en sous-sol.

Amendements	
No. Règl.	Date